

Procès-verbal décembre 2007

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le lundi 3 décembre 2007, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, Yvan Paquet, François Gingras, Éric Chartier, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

07-12-143 INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07-12-144 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Daniel Baker

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07-12-145 PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2007

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2007, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'APPROUVER le procès-verbal du 5 novembre 2007 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrivé de madame la conseillère Lise Mélançon

07-12-146

DEMANDE RÉVISION COÛT DE LOCATION LOCAL CABAP DE VILLEROY

CONSIDÉRANT la demande présentée par le Comité d'Actions Bénévoles de Villeroy, concernant la gratuité du local de l'Édifice municipal;

CONSIDÉRANT la participation active de cet organisme dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les autres organismes ne paient aucuns frais de loyer pour les locaux utilisés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Yvan Paquet

QU'en date du 1^{er} janvier 2008 aucuns frais de loyer pour l'utilisation de l'Édifice municipal, par le Comité d'Actions Bénévoles de Villeroy, ne seront exigés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07-12-147

ANNULATION DE LA GARANTIE CONTRE LES INONDATIONS, ASSURANCE 2007-2008

CONSIDÉRANT l'erreur de demande de protections additionnelles, concernant les inondations, lors du renouvellement des assurances municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'annuler cette demande de protection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Réjean Perron

D'aviser la Mutuelle des municipalités du Québec que la garantie contre les inondations n'est pas requise et qu'elle n'aurait pas dû apparaître à notre contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Réjean Perron, qu'un *Règlement décrétant les taux de taxes pour l'année 2008* sera adopté à une séance extraordinaire du Conseil municipal, le 17 décembre 2007.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Daniel Baker, qu'un *Règlement de délégation de pouvoir* sera adopté à une séance extraordinaire du Conseil municipal, le 17 décembre 2007.

07-12-148

AVIS À GAUDREAU ENVIRONNEMENT, PLASTIQUE AGRICOLE

CONSIDÉRANT le Chapitre V - article 3.10 qui stipule que « *L'Entrepreneur s'engage à fournir le personnel et l'outillage requis pour faire 12 ou 26 collectes, le transport et la valorisation des plastiques agricoles dans les municipalités qui opteront pour ce service* »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy a requis ce service 12 fois par année;

CONSIDÉRANT QUE cet horaire n'est pas respecté depuis le début du contrat, soit janvier 2007;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu en date du 27 novembre 2007 que quatre (4 collectes);

CONSIDÉRANT QUE les agriculteurs ont investi dans la location ou l'achat de conteneur afin de répondre aux nouvelles exigences de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a opté pour ce service afin de minimiser les impacts d'enfouissement de ces matières.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

DE DEMANDER à GAUDREAU Environnement inc. de respecter le service optionnel de Collecte, de transports et de traitement des plastiques agricoles, tel que spécifié à l'annexe au contrat 2007-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07-12-149

ACQUISITION DU LOT 723-719-26-B

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport et du plan d'arpentage du lot 723-719-26-B, par l'arpenteur Michel Benjamin;

CONSIDÉRANT la résolution 04-09-135, qui acceptait l'offre de vente de ce lot.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'AUTORISER l'achat du lot 723-719-26-B.

DE MANDATER Me Jean Gagné, notaire afin de préparer l'acte de vente.

QUE monsieur Michel Poisson, maire et madame Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, soient mandatés pour signer tout document relatif à cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07-12-150

AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT la demande de messieurs Jocelyn Pilote et Patrick Pilote pour le *Club des Crinqueux* de Villeroy;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à l'autorisation de circuler en motoneige antique, sur une largeur approximative de 5 pi., le long de la voie désaffectée du chemin de fer, entre la rue de l'Hôtel et le Rang 15.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'AUTORISER le droit de passage comme demandé pour la période hivernale 2007-2008.

QUE cette autorisation sera à renouveler chaque année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07-12-151

APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN DÉVELOPPEMENT LOCAL DE VILLEROY

Considérant le projet pilote de la Coopérative de Solidarité en Développement Local de Villeroy, de déposer un projet de coordination commune des coopératives, dans le cadre du programme de *Mesure des laboratoires ruraux*;

Considérant que ce projet a pour but d'analyser les méthodes de fonctionnement et de financement de chacune des coopératives de services de proximité du Centre-du-Québec. D'évaluer leur structure organisationnelle et de gestion;

Considérant la possibilité d'un partage des ressources entre coopératives;

Considérant la possibilité de créer une synergie et un partenariat durable aux fins d'un regroupement coopératif solide et rassembleur pour les coopératives du Centre-du-Québec qui oeuvrent dans les services de proximité.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'appuyer le projet de *Laboratoire rural* qui vous est soumis par la Coopérative de Solidarité en Développement Local de Villeroy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LABORATOIRE RURAUX, MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Cette proposition de projet de Laboratoire Ruraux qui a pour objectif d'utiliser les loisirs municipaux comme instrument de développement culturel, social et économique, n'est pas retenue.

Une lettre sera transmise à la municipalité de Lyster, pour les en informer.

07-12-152

RÉCEPTION

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. François Gingras

D'AUTORISER une dépense de 250, \$ pour la réception des Fêtes, du 17 décembre 2007.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07-12-153

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes, du 24 décembre 2007 au 4 janvier 2008 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CIRCULAIRES

Des circulaires avisant les résidents de:

- des dates de fermeture du bureau municipal;
- de la date de la réunion spéciale d'adoption du budget;
- des Vœux à la population seront postés;
- nouvel horaire de la collecte des matières résiduelles.

CORRESPONDANCE

Le président du Festival de la Canneberge de Villeroy, Monsieur René Verville, a fait parvenir un courriel à Madame Yvonne Gaudreault, concernant une demande du Comité d'Action Bénévole au Festival.

Dans la réponse du Festival, il est mentionné ce qui suit : « Le conseil d'administration (du Festival) préfère développer la thématique agroalimentaire et je ne suis pas certain que les élus soient favorables à développer le volet Marché aux puces... »

Les membres du Conseil municipal désirent se dissocier de cette affirmation.

Une lettre sera adressée à Madame Gaudreault pour l'informer de cette allégation de la part de monsieur Verville.

FÊTES DES NOUVEAUX ARRIVANTS, DÎNER DE NOËL

Une lettre de félicitations sera adressée à mesdames Liliane Godin et Lise Mélançon, pour l'organisation et la réussite du dîner de Noël et de la fête des nouveaux arrivants, qui a lieu le dimanche 2 décembre.

07-12-154

COMPTES

Il est proposé par M. François Gingras
et appuyé par M. Daniel Baker

D'ACCEPTER les comptes du mois de novembre 2007, pour un montant de 53 103,99 \$ tel que présentés et payé.

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère ajourne l'assemblée au lundi 17 décembre 2007, 20 h.